

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## 1<sup>ère</sup> DEMANDE

### PIÈCES A FOURNIR

#### POUR TOUTES DEMANDES MAJEURS OU MINEURS

- **Pré-demande en ligne** – de 6 mois (numéro) à effectuer sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>) ou CERFA à retirer en Mairie.
- **Photo d'identité** : Apporter la planche de photos entière, ne pas la découper.
  - ⚠ **Format 35x45 mm, récente (moins de 6 mois) et parfaitement ressemblante, vous représentant de face et tête nue, sans aucune expression de visage (pas de sourire, bouche fermée, regard fixé sur l'objectif, ni chapeau, barrettes autre fantaisie, grosses boucles d'oreilles).**  
**Si vous portez des lunettes, il est préférable de les enlever.**
- **Si vous ne possédez pas de passeport sécurisé ou de passeport électronique** en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans :
  - **1 copie intégrale d'acte de naissance moins de 3 mois**, demande à effectuer sur votre commune de naissance si elle n'est pas reliée à COMEDEC :
    - A la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France
    - A la sous-direction de l'état civil du Ministère des affaires étrangères, 44941 NANTES Cedex, si le demandeur est né à l'étranger.
    - Sur le site [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/vosdroits/F1427\)](https://www.service-public.fr/vosdroits/F1427)
  - **1 justificatif de nationalité** : si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité.
- **Justificatif d'état civil si modification nom d'usage, prénoms (acte de naissance actualisé).**

#### POUR LES MAJEURS

- **Justificatif de domicile** récent moins de 6 mois : avis d'imposition ou non-imposition, facture d'énergie, de téléphone ou d'eau.
  - **Si hébergé** : attestation sur l'honneur de l'hébergeur avec justificatif domicile et CNI de l'hébergeur.

#### POUR LES MINEURS

- **Pièce d'identité et justificatif de domicile au nom du parent qui dépose la demande**
- **En garde alternée** : preuve de la résidence alternée (accord entre les parents ou décision du juge) + justificatif de domicile et copie de carte d'identité ou passeport du 2<sup>ème</sup> parent.

**RDV : PAR INTERNET : <https://rendezvousonline.fr>**